



Contravention stationnement gênant voiture chez l'agence

Par IRAIRES

Bonjour

J'ai vendu ma voiture à travers une agence, je leurs ai ramené la voiture deux jours avant la vente à 13h, et j'ai reçu un avis de contravention pour stationnement gênant à 17h30. J'estime qu'il n'est pas à moi de payer cette contravention car j'ai donné les clés à l'agence à 13h.

existe-t-il un texte de loi qui confirme ça ? merci de m'aider

Bien cordialement

Message anonymisé

Par janus2

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "J'ai vendu ma voiture à travers une agence" ?

Par morobar

Bjr,

Si a priori vous avez mal garé la voiture à 13h, aucune raison d'impliquer le mandataire choisi.

Sinon il faut se référer au contrat qui doit bien répartir les responsabilités.